

Luxembourg, le 13 avril 2026



Aux clubs de la BGL Ligue et de la Promotion d'Honneur

I) Compétitions interclubs 2025/26 : programme de solidarité pour les clubs de la BGL Ligue et de la Promotion d'Honneur

Les fonds (BGL Ligue 85%, Promotion d'Honneur 15 %) ont été distribués aux clubs en avril 2026 après contrôle des 9 critères de la **UEFA phase 1** en printemps 2025.

En d'autres termes, chaque club qui avait rempli les 9 critères relatifs au programme de solidarité en printemps 2025 a reçu sa part de subside en avril 2026 (pour la saison 2025/2026).

II) Compétitions interclubs 2026/2027 : programme de solidarité pour les clubs de la BGL Ligue et de la Promotion d'Honneur.

Les instances de décision de la FLF contrôlent en avril/mai 2026 les 16 critères de la **UEFA phase 2** et les clubs de la BGL Ligue et de la Promotion d'Honneur qui remplissent ces critères ont droit au paiement du subside provenant du fond de solidarité de l'UEFA en avril 2027.

Les critères obligatoires à remplir pour avril 2026 sont ainsi pris en considération pour les paiements à effectuer en avril 2027.

III) Explications

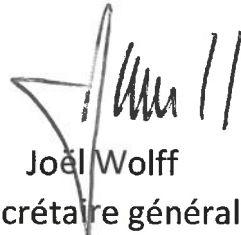
- 1) Les 16 clubs de la BGL Ligue ainsi que les 16 clubs de la Promotion d'Honneur avaient tous remplis les 9 critères de la UEFA phase 1 en printemps **2025**, par conséquent, ils ont eu droit au paiement effectué en avril 2026.

- 2) Du montant total du subside provenant de l'UEFA fin mars 2026, les 16 clubs de la BGL Ligue ont reçu 85% (133.343.75 eur/club) et les 16 clubs de la Promotion d'Honneur ont reçu 15% (23.531,75 eur/club).
- 3) Les parts relatives à l'équilibre des compétitions seront transférées aux associations nationales en **juillet 2026** et ensuite distribuées aux clubs de la BGL Ligue. Étant donné que la part relative à l'équilibre des compétitions dépend des résultats sportifs et financiers des compétitions interclubs de l'UEFA 2025/26, l'UEFA calculera et communiquera les montants alloués à chaque association à la fin de la saison. La part relative à l'équilibre des compétitions est réservée exclusivement aux clubs de la BGL Ligue (à parts égales).
- 4) Il importe de rappeler qu'un club qui ne remplit pas les critères de la licence UEFA et/ou de la licence nationale peut toutefois remplir les 16 critères obligatoires du fond de solidarité et profiter des paiements qui seront effectués en avril 2027. (P.ex. les dettes salariales, fiscales et fournisseurs, de même que les capitaux propres négatifs ne sont pas pris en considération dans les critères du fond de solidarité de l'UEFA phase 2.)
- 5) Les clubs qui ne remplissent pas en printemps 2026 les 16 critères de la UEFA phase 2 ne pourront pas profiter du subside payé en avril 2027 et leur part théorique sera distribuée à parts égales aux clubs de la BGL Ligue qui ont rempli les critères en avril/mai 2026.
- 6) Les clubs de la Promotion d'Honneur qui, en fin de saison 2025/2026, descendent en Division 1 n'ont pas droit au subside provenant du fond de solidarité de l'UEFA en avril 2027.
- 7) Les clubs de la Division 1 qui montent en fin de saison en PH disposent jusqu'au 30 juin 2026 pour remplir les critères obligatoires afin de pouvoir bénéficier du fond de solidarité en avril 2027.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.



Marc Diederich
Juriste de la FLF



Joël Wolff
Secrétaire général